



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/111
21 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-septième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME
DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS,
Y COMPRIS LA PALESTINE**

Lettre datée du 10 octobre 2000, adressée à la Haut-Commissaire aux droits de l'homme par
l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Comme suite aux deux dernières lettres, datées du 2 et du 4 octobre 2000, que je vous ai adressées au sujet des massacres que continuent de commettre les forces d'occupation israéliennes au sein de la population palestinienne, dans le territoire palestinien occupé, je tiens à vous exposer les derniers faits intervenus dans cette sanglante tragédie, jusqu'au dimanche 8 octobre 2000.

Le vendredi 6 octobre 2000, les forces d'occupation israéliennes ont continué à ouvrir le feu sur la population palestinienne, utilisant leurs armes classiques et des armes interdites par la communauté internationale, tuant 11 personnes et en blessant 419 autres dans plusieurs villes et villages de la Palestine occupée.

Le samedi 7 octobre 2000, les forces d'occupation israéliennes ont tué quatre personnes et blessé des dizaines d'autres. Les mêmes forces ont également attaqué 14 ambulances, dont quatre ont été complètement détruites, et tiré des dizaines de missiles sur des bâtiments résidentiels situés au carrefour des Martyrs à Gaza.

Le dimanche 8 octobre 2000, les forces d'occupation israéliennes ont détruit trois bâtiments au sud de Gaza. Elles ont également tiré des obus de canon et des missiles sur les districts résidentiels d'Abu Snineh à Hebron, tuant ou blessant de nombreux civils palestiniens. Le même jour, deux Palestiniens ont été tués et plus de 20 autres ont été blessés à Gaza, après avoir été touchés par des balles réelles tirées par les troupes d'occupation israéliennes.

GE.00-15869 (F)

Dans la nuit de dimanche à lundi (8-9 octobre 2000), plus de 1 000 Juifs, aidés par les forces de police israéliennes, ont fait irruption dans la ville palestinienne de Nazareth, qui est située à l'intérieur de la ligne verte; ils ont tiré sur les Palestiniens et les ont tabassés jusqu'à une heure tardive de la nuit. Deux Palestiniens ont été tués et 74 autres ont été blessés, ce qui porte le bilan, à l'intérieur de la ligne verte, à 13 morts et plus de 120 blessés depuis le début de l'"intifada d'Al-Aqsa".

En continuant ainsi à commettre des meurtres délibérés parmi les Palestiniens dans le territoire palestinien occupé et même à l'intérieur de la ligne verte, le Gouvernement israélien et ses forces d'occupation persistent dans leurs violations flagrantes des droits de l'homme au mépris total des principes du droit international, de la volonté de la communauté internationale et même des normes les plus élémentaires relatives aux droits de l'homme.

Je vous adresse un nouvel appel pour que vous interveniez immédiatement afin de mettre fin à ces massacres dont sont victimes des êtres humains.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document officiel de la cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur
Observateur permanent
(Signé) Nabil **Ramlawi**
